

→ Bienvenue à la Caf

À partir du 1^{er} janvier 2017, votre Caf devient votre guichet unique pour tout ce qui concerne vos prestations familiales.

Quelles sont les missions de la Caf ?

À partir du 1^{er} janvier 2017, c'est désormais la Caf qui vous versera toutes les prestations familiales auxquelles vous avez droit selon votre situation. Elle vous ouvre également droit à son action sociale, en plus de celle assurée par votre employeur. En effet, les Caf aident les familles à concilier au mieux leur vie professionnelle et leur vie familiale en versant des aides financières aux équipements et services, venant ainsi réduire le coût supporté par les parents pour l'accueil et les loisirs de leurs enfants (crèches, accueil de loisirs, etc.). Les Caf peuvent également soutenir les familles grâce à des aides individuelles (chaque Caf décidant de ces aides et définissant, localement, ses critères d'attribution).

La Caf vous apporte son aide et vous conseille dans des domaines tels que l'accueil de la petite enfance, les loisirs ou les vacances, le logement, l'insertion et la lutte contre la précarité.

Dans tous les cas, nos conseillers et nos travailleurs sociaux sauront vous informer et vous conseiller.

Quelle est ma Caf de rattachement ?

Votre Caf dépend de votre département de résidence. Il existe une Caf par département.

En cas de déménagement, vous serez rattaché(e) à une nouvelle Caf et votre dossier sera transféré.

Quand sont versées mes prestations ?

Les versements sont mensuels et s'effectuent « à terme échu » entre le 5 et le 10 du mois.

Les versements sont faits directement sur votre compte bancaire.

Votre Caf peut vous demander des compléments d'informations pour l'étude de votre dossier : ne tardez pas à lui adresser les pièces nécessaires, vos paiements en dépendent !

Comment suivre mon dossier et contacter ma Caf ?

Lorsqu'un nouveau dossier est enregistré par la Caf, l'allocataire reçoit un numéro d'allocataire et un mot de passe. Si vous n'étiez pas déjà allocataire, la Caf vous adressera ces identifiants qui vous permettront d'accéder à une large gamme de services personnalisés :



→ Le site caf.fr

Utile : Vous attendez un enfant ? Vous déménagez ?... Le site Internet des Allocations familiales vous explique simplement comment la Caf peut vous aider dans les différentes étapes de votre vie.

Pratique : Horaires et lieux d'accueil, numéros de téléphone, formulaires à télécharger...

Tous les renseignements indispensables sont à portée de clics.

Sécurisé : Estimation de vos droits, démarches en ligne, signalement d'un changement de situation...

Complétez et consultez votre dossier en ligne à tout moment.

(...)



→ L'application mobile « Caf – Mon Compte »

Disponible gratuitement sur Android et Ios, l'application des Allocations familiaales vous permet d'accéder de manière simple, pratique et sécurisée aux informations relatives à votre dossier d'allocataire.



→ Le téléphone

Le numéro d'appel de votre Caf est variable selon les caisses. Vous souhaitez connaître en quelques secondes la date de versement et le montant de vos allocations ? Vous souhaitez parler avec un conseiller ? Écoutez et laissez-vous guider.

→ Les bornes interactives

Situées dans les accueils ou à proximité des lieux d'accueils des Caf et chez certains partenaires, elles vous permettent d'obtenir des attestations de paiement ou de consulter votre compte allocataire.

→ Les accueils

Des points d'accueil sont à votre disposition. Chaque Caf détient une ou plusieurs adresses postales où vous pouvez envoyer vos demandes. Pour les connaître, rendez vous sur caf.fr, espace « Ma Caf ».

Le site mon-enfant.fr

Ce site des Caf s'adresse à l'ensemble des familles quelle que soit leur situation ou l'âge de leur enfant. Il propose divers services et informations pour aider les parents au quotidien : trouver un mode d'accueil, simuler le coût de la crèche ou l'aide de la Caf en cas d'embauche d'une assistante maternelle ou d'une garde à domicile, connaître les événements organisés près de chez vous, ainsi qu'une sélection de brochures, vidéos... sur des thématiques diverses (les relations parents-enfants, l'accompagnement de la scolarité, l'usage des réseaux sociaux, le handicap, ...).

Rendez-vous sur www.mon-enfant.fr !



Vous êtes désormais abonné(e) à Vies de famille

Le magazine des Caf est adressé à tous les allocataires. Rempli de conseils pratiques pour vous accompagner dans votre quotidien, ce magazine gratuit (papier ou électronique) vous fera aussi découvrir les multiples domaines d'action des Caf au plus près des familles.

Vous pouvez également consulter le site Viesdefamille.fr

